ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 60215

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'annonce faite par le ministre italien Gianni Letta de la réalisation d'ici décembre 2003 de la ligne THT Grande Ile-Piossasco, confirmant en cela le programme de réalisation du CRTN (Centre de gestion du réseau des transmissions nationales) présenté le 31 janvier. Compte tenu de l'opposition manifestée à ce projet en France depuis plus de 10 ans par les élus et la population du Val Gelon et de la Maurienne, et alors que la déclaration d'utilité publique expirera dans quelques mois, il souhaite que la ministre puisse apporter des explications sur la relance de ce projet et notamment indiquer s'il s'agit d'une initiative strictement italienne ou si des discussions ont eu lieu entre autorités françaises et italiennes à ce sujet, et dans ce cas, connaître la teneur de celles-ci. Il rappelle que ce projet, établi sans concertation sérieuse avec les élus, traverse des zones à l'environnement remarquable et vierge dont la zone périphérique du parc de la Vanoise, le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques, et ne saurait donc recevoir l'aval des élus et des habitants.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le projet de ligne à très haute tension Grande-Ile-Piossaco (France-Italie). Ce projet de ligne à très haute tension a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique le 18 juillet 1991, à l'issue d'une enquête publique dont la validité a été prorogée le 4 juillet 1996. Cette prorogation expire le 17 juillet 2001 sans qu'aucune nouvelle prorogation ne soit possible au regard des textes en vigueur. Par conséquent, les travaux éventuels de construction de la ligne ne pourraient, en toute hypothèse, débuter qu'à l'issue d'une nouvelle enquête publique. Toutefois, il ne saurait y avoir reprise de ce projet sans que son utilité économique soit clairement démontrée, et que soit organisée une nouvelle concertation avec toutes les parties concernées, et notamment les élus.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60215
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2337
Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4380